

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Octobre 2021 A 19H30

Présents : Bernard FARGEAS – Catherine MOLLIEX – Jean Louis MOCELLIN– Thierry BRUNIER - Magalie GEOFFROY EMPEREUR – Claude DAVID

Absents : Camille LOUBET

Président de séance : Bernard FARGEAS
Secrétaire de séance : Catherine MOLLIEX

DELIBERATION 2021-51

RETROCESSION DE PARCELLE DE M. RENE VILLARD A LA COMMUNE

Afin de favoriser la connexion pour le raccordement électrique de l'antenne Free Mobile, une cession de terrain à titre gratuit au profit de la commune a été envisagée avec M. René Villard. La parcelle concernée cadastrée A1401 est située sur les secteurs du Frojet. Une seule partie de la parcelle sera léguée : l'emprise de la piste forestière ainsi que la partie en aval. Il conviendra de faire intervenir un géomètre pour un bornage. Par ailleurs, il convient de réaliser cette cession par un acte authentique.

DELIBERATION 2021- 52

CONVENTION DE RECOURS A LA MISSION DE SECRETAIRE DE MAIRIE ITINERANT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

Le CA du Centre de gestion a créé une mission de secrétariat de mairie itinérant. Prioritairement destiné aux communes de moins de 2000 habitants, ce service a pour objectif de répondre avec un personnel qualifié et expérimenté, aux besoins urgents de remplacement ou de renfort de leur secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec le Centre de gestion la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant.

DELIBERATION 2021-53

ACHAT DE TERRAIN A M. MARCEL POMMIER

Afin de favoriser la connexion pour le raccordement électrique de l'antenne Free Mobile, Monsieur le Maire propose l'achat de parcelles de terrain section A2154 (189m²) et A2156 (501m²), appartenant à M. Marcel Pommier. Ces parcelles occupent une surface totale de 690m² localisées au Pont de la Scie. Considérant la nécessité de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager les démarches nécessaires pour acquérir cette parcelle. Le montant de cette acquisition sera délibéré au prochain Conseil Municipal.

DELIBERATION 2021-54

OPPOSITION AUX ORIENTATIONS DE L'ETAT DANS LEUR PROJET DE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE ETAT-ONF (2021-2025)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents exprime son opposition aux orientations de l'Etat dans leur projet de contrat d'objectifs et de performance ETAT-ONF (2021-2025)

DELIBERATION 2021-55
EXCEPTION AU PRINCIPE D'EXTENSION DE L'URBANISATION EN CONTINUITE DE
L'URBANISATION EXISTANTE.

Le Maire présente au Conseil Municipal le fait que la société FREE souhaite installer une antenne de téléphonie mobile afin de permettre la desserte de la commune sur le versant forestier face au hameau du Coter.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour permettre l'implantation de l'antenne FREE en discontinuité de l'urbanisation en application du troisième alinéa de l'article L122-7 du code de l'urbanisme.

DELIBERATION 2021-56
CONVENTION AVEC LA S.P.A

Suite à la prolifération de chats dans la commune et en particulier au Cernay, il est proposé de signer une convention avec la S.P.A. Grâce à cette convention, la S.P.A de Savoie prendra en charge les animaux trouvés en état de divagation sur le territoire de la commune, que ces animaux soient trouvés par des particuliers ou pris en charge par des agents municipaux ou représentants de la force publique.

DELIBERATION 2021-57
PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Considérant l'implication et l'investissement des agents communaux dans la construction des toilettes sèches du chalet du Tour. Le conseil municipal décide de verser une prime pour les adjoints techniques territoriaux impliqués dans cette construction au titre du CIA. L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté en fixant le montant.

DELIBERATION 2021-58
SUBVENTION A L'ASSOCIATION REGUL'MATOUS

Suite à la prolifération de chats dans la commune et en particulier au Cernay, il est proposé de signer une convention avec l'association REGUL' MATOU domiciliée à Saint Jean de Maurienne. L'association sera chargée de la capture et identification des chats en état de divagation. Le conseil municipal accorde par ailleurs une subvention de 100€

DELIBERATION 2021-59
MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP

Considérant le courrier du SIAEP Porte de Maurienne du 07 octobre 2021 encourageant les conseils municipaux des communes-membres à se prononcer sur les nouveaux statuts du SIAEP Porte de Maurienne,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la modification statutaire du SIAEP prorogeant le terme du syndicat pour une durée illimitée.

.....

Questions diverses

- **Travaux de nettoyage des rives du ruisseau de LancheBron.**

En janvier 2018, une coulée de laves torrentielles est venue s'accumuler devant le pont de Beau Mollard. Quelques 700m³ ont obstrué le pont et dévié le cours du ruisseau pour finalement emporter une partie de la route. Le coût de la réparation s'est élevé à 160 000 euros. Aucune subvention n'a pu aider la réparation, cette catastrophe ne menaçant aucune habitation. Les causes de cet événement sont de plusieurs natures, parmi elles, l'entretien des berges du ruisseau. Il faut rappeler aux propriétaires **qu'ils ont le devoir d'assurer cet aspect selon l'article 215-14 du code de l'environnement.**

- **Chemin des communistes**

La commune a initié une démarche de recherche des propriétaires des parcelles traversées par ce chemin. Elle se propose d'en acquérir l'emprise. Ce chemin devra conserver sa vocation agricole, mais aussi continuer d'offrir la possibilité aux habitants d'en faire un itinéraire de promenade. Comme à l'accoutumée, il faudra trouver un compromis entre les différents usagers, sachant que nous avons besoin d'agriculture sur la commune. A ce jour, sur onze propriétaires recensés, sept ont répondu positivement à la proposition de cession de l'emprise. Le travail se poursuit.

- **Alpages**

L'alpage traditionnel sera proposé à la location en 2022 sous deux entités. La partie Grand Arc se dissocie de la partie Rouelles. Deux appels d'offre distincts ont donc été lancés. Il y est rappelé le cahier des charges pour les Rouelles notamment. Production laitière, transformation et vente sur place, visite à caractère pédagogique auprès de différents publics.

- **FPIC**

Le département de la Savoie est classé parmi les départements riches. Ce fonds de péréquation est donc destiné à un fonds de solidarité avec les départements ayant peu de ressources. Mr Genon, Président de l'intercommunalité de la Porte de Maurienne nous annonce une hausse de ce prélèvement sur les ressources des communes et de l'intercommunalité. A titre d'information, en 2014, ce fonds n'existait pas et par ailleurs une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 30 000 euros était attribuée à la commune de Montsapey. Aujourd'hui, le FPIC prélève 17 000 euros sur les recettes de la commune et la DGF est devenue négative. La commune voit donc ses recettes régresser.

- **SIAEP**

2022 devrait voir débuter des travaux de rénovation de la conduite d'eau potable qui relie le réservoir du Sojo et le chef-lieu. Le dossier est à l'étude.

Séance levée à 22h